

SERVICES D'ACCRÉDITATION

Exigences et lignes directrices du CCN pour la présentation des portées d'accréditation des laboratoires

Version 4

Conseil canadien des normes



Conseil canadien des normes 55, rue Metcalfe, bureau 600 Ottawa (Ontario) K1P 6L5

Téléphone : + 1 613 238-3222 Télécopieur : + 1 613 569-7808

accreditation@ccn.ca

www.ccn.ca

Autorisation de reproduction

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans la présente publication peut être reproduite, en partie ou en entier et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autorisation supplémentaire du Conseil canadien des normes, pourvu que toutes les précautions raisonnables soient prises pour assurer l'exactitude de l'information reproduite; que le Conseil canadien des normes soit mentionné comme en étant la source; et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une version ayant été faite en association avec le Conseil canadien des normes ou avec son aval.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, écrire à info@ccn.ca.

© Conseil canadien des normes, 2023

Also available in English under the title SCC Requirements and Guidance for the Presentation of Laboratory Scopes of Accreditation.

Table des matières

1.		Intro	oduction	5
2.		Réfe	érences	5
3.		Défi	nitions	6
4.		But	et application	7
5.		Port	ées fixes et flexibles	9
	5.′	1	Portée fixe	9
	5.2	2	Portée flexible	.10
6.		Con	tenu acceptable d'une portée	.11
	6.′	1	Portée fixe	.11
	6.2	2	Portée flexible	.11
	6.3	3	Méthodes publiées modifiées	.13
7.		Res	trictions relatives au contenu de la portée	.14
8.		Pré	paration de la portée proposée	.14
	8.′	1	Liste des méthodes d'essai – Portées fixes	.14
	8.2 Iak		Système de classification du CCN pour les méthodes d'essai – Portées fixes des toires d'essai	.15
	8.3	3	Consignes relatives à la préparation de la portée	.16
9.		Des	cription des domaines d'essai – Laboratoires d'essai	.17
			naines de spécialité de programme (DSP) et autres programmes d'accréditation du	.18
	10).1	Intrants agricoles, aliments, santé des animaux et protection des végétaux (AAAV)	.18
	10).2	Étalonnage (en partenariat avec le CNRC-CLAS)	.19
	10	0.3	Analyse environnementale	.19
	10	.4	Éléments de fixation	.19
	10).5	Sciences judiciaires	.20
	_).6 EPS	Évaluation et essais des produits de sécurité des technologies de l'information	.20
	10).7	Analyse minérale	.21
	10	8.0	Élaboration et évaluation de méthodes d'essai et réalisation d'essais spéciaux	.21
	10	.9	Analyse médicale	.21
	10	.10	Fournisseurs de services d'essais d'aptitude (EA)	.22
11	1.	Liste	e des catégories de produits et services (CPS)	.22

12. Ann	exe – Exemples de présentation de la portée	37
12.1	Laboratoires d'essai – Portée fixe	37
12.2	Laboratoires d'essai – Portée flexible pour EMERES	40
12.3	Laboratoires d'essai – Portée flexible pour Sciences judiciaires	40
12.4	Fournisseurs de services d'essais d'aptitude	41
12.5	Laboratoires d'étalonnage	41
12.6	Laboratoires médicaux	42

1. Introduction

Le présent document énonce les lignes directrices à suivre pour préparer la portée d'accréditation devant accompagner une demande d'accréditation soumise à un programme d'accréditation des laboratoires ou des fournisseurs de services d'essais d'aptitude du Conseil canadien des normes (CCN).

Il vise à aider les organisations à rédiger la portée des essais, des étalonnages ou des services d'essais d'aptitude qu'elles proposent dans leur demande d'accréditation, pour éviter les révisions qui risquent de ralentir le processus d'évaluation. Ses critères s'appliquent aussi au maintien des portées accréditées.

La portée d'accréditation est une preuve que le laboratoire possède la compétence et l'infrastructure requises pour fournir de manière fiable et durable les services qui y sont inscrits.

2. Références

Note : À moins d'indication contraire, la dernière version des documents s'applique.

- ISO/IEC 17025, Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais
- ISO/IEC 17011, Évaluation de la conformité Exigences générales pour les organismes d'accréditation procédant à l'accréditation d'organismes d'évaluation de la conformité
- ISO 15189, Laboratoires de biologie médicale Exigences concernant la qualité et la compétence
- ISO/IEC 17043, Évaluation de la conformité Exigences générales concernant les essais d'aptitude
- ILAC G18, Guideline for the Formulation of Scopes of Accreditation for Laboratories
- EA-4. Guidance on the level and frequency for Participation in Proficiency Testing Activities
- CCN, Services d'accréditation : aperçu des programmes d'accréditation
- Exigences et lignes directrices du CCN Accréditation des laboratoires d'analyse minérale
- Exigences et lignes directrices du CCN relatives à l'accréditation des installations d'évaluation d'essais de produits de sécurité des technologies de l'information
- Exigences et lignes directrices du CCN Accréditation des laboratoires judiciaires
- Exigences et lignes directrices du CCN Essais d'aptitude des laboratoires d'essais et des laboratoires médicaux
- Exigences et lignes directrices du CCN relatives à l'accréditation des laboratoires procédant à l'élaboration de méthodes d'essai et à la réalisation d'essais spéciaux
- Exigences et lignes directrices du CCN Vérification et validation des méthodes dans les laboratoires d'essais
- Modèles de portées du CCN et de ses partenaires

3. Définitions

Discipline principale : Grande division ou grand service dans la portée d'un laboratoire médical.

Élément de la portée : Activité de laboratoire précise figurant dans la portée d'accréditation.

Essai spécial : Travail ad hoc ou unique exécuté dans un but précis et pouvant impliquer un certain degré d'innovation et des délais serrés. Ce type d'essai est habituellement effectué sur des échantillons spéciaux pour lesquels les méthodes d'analyse établies sont inadéquates. Il exige une adaptation importante des méthodes établies, l'élaboration de nouvelles méthodes ou l'établissement de démarches novatrices.

Note 1 : Les méthodes relatives aux essais spéciaux ne peuvent être accréditées que selon les Exigences et lignes directrices du CCN relatives à l'accréditation des laboratoires procédant à l'élaboration de méthodes d'essai et à la réalisation d'essais spéciaux.

Laboratoire : Organisme qui procède à l'une ou plusieurs des activités suivantes :

- étalonnage;
- essai;
- échantillonnage, associé à un (ou plusieurs) essai(s) ou étalonnage(s) ultérieur(s). (ISO/IEC 17025)

Organisme d'évaluation de la conformité : Organisme qui exerce des activités d'évaluation de la conformité et qui peut être l'objet d'une accréditation. (ISO/IEC 17011)

Portée d'accréditation flexible : Portée d'accréditation exprimée de façon à permettre aux organismes d'évaluation de la conformité de modifier la méthodologie et d'autres paramètres relevant de la compétence de l'organisme d'évaluation de la conformité telle qu'attestée par l'organisme d'accréditation. (ISO/IEC 17011)

Portée fixe : Portée qui comprend une description complète d'une activité accréditée prédéfinie, c'est-à-dire un ensemble de renseignements sur le domaine d'activité (p. ex. essais, étalonnage, analyse médicale, services d'essais d'aptitude), le produit, la matrice ou l'objet mis à l'essai ou étalonné, la discipline ou le service fourni.

Principe analytique : Principe général décrivant la méthode qu'emploie un laboratoire médical pour détecter, identifier ou caractériser un analyte (paramètre), ou pour en déterminer la concentration, y compris la méthode de prétraitement ou de détection, le cas échéant.

Produit : Entité à laquelle la technique de mesurage est appliquée (p. ex. sol, légumes, sérum, polystyrène, béton). (EA-4)

Propriété/paramètre analytique : Caractéristique mesurée (p. ex. arsenic, matières grasses, créatinine, *Escherichia coli*, longueur, dureté, force). (EA-4)

Sous-discipline: Sous-catégorie particulière d'une discipline principale dans la portée d'un laboratoire médical.

Technique de mesurage : Procédé d'essai, d'étalonnage ou d'identification d'une propriété, y compris tout prétraitement nécessaire pour préparer l'échantillon reçu par le laboratoire à l'utilisation de l'appareil de mesure (p. ex. ICP-MS, dureté Rockwell, PCR, microscopie, dynamométrie). (EA-4)

4. But et application

La portée d'accréditation est un document accessible au public tenu à jour par le CCN en coopération avec le laboratoire accrédité. Elle fait partie des renseignements d'accréditation et vise à énumérer de manière claire et sans ambiguïté les capacités précises d'essai ou d'étalonnage ou les programmes d'essais d'aptitude pour lesquels une organisation est accréditée.

Le CCN collabore avec des organisations partenaires pour offrir ses programmes d'accréditation des laboratoires. Le cas échéant, la portée définitive sera établie en consultation avec elles.

- a) Conseil national de recherches du Canada Service d'évaluation de laboratoires d'étalonnage (CNRC-CLAS): La version définitive de la portée des laboratoires d'étalonnage est établie à la suite de discussions entre le CNRC-CLAS et le laboratoire. De même, si un laboratoire effectue des étalonnages et des essais et désire que sa portée couvre ces deux activités, le CCN discute avec le CNRC-CLAS de la portion concernant les étalonnages. Les laboratoires d'étalonnage qui souhaitent obtenir une accréditation doivent se conformer aux exigences publiées par le CNRC-CLAS en plus des exigences d'accréditation du CCN et des exigences de la norme ISO/IEC 17025. Pour en savoir plus, consulter le nrc.canada.ca/fr.
- b) Bureau de normalisation du Québec Évaluation de laboratoires (BNQ-EL): La version définitive de la portée des laboratoires d'essais est établie à la suite de discussions entre le BNQ et le laboratoire. Pour les organisations situées au Québec, le Programme d'accréditation des laboratoires est offert en partenariat avec le BNQ, qui effectue les évaluations au regard des exigences de la norme ISO/IEC 17025 pour les laboratoires d'essais et d'étalonnage, et de la norme ISO 15189 pour les laboratoires médicaux. Pour en savoir plus sur l'accréditation des laboratoires médicaux, consulter l'annexe G de l'Aperçu des programmes d'accréditation du CCN et le www.bnq.qc.ca.

La portée d'accréditation est évaluée à chaque étape du cycle d'accréditation, mais il est à tout moment possible de demander une révision, c'est-à-dire une extension, une réduction ou des modifications rédactionnelles. Le CCN examine chaque révision pour en assurer la conformité aux exigences du présent document et de ses partenaires, lorsqu'ils sont concernés par les activités d'évaluation.

L'accréditation et la portée sont propres à l'installation. L'installation accréditée doit être nommément désignée dans la portée, même si elle fait partie d'une plus vaste organisation. Les laboratoires qui procèdent à des essais ou à des étalonnages sur site doivent indiquer clairement dans la portée proposée les essais et étalonnages en question. Dans le cas des

accréditations de groupe, toutes les installations visées doivent être indiquées sur toutes les portées.

Les capacités accréditées sont indiquées sous les diverses catégories de produits et de services pour les laboratoires d'essais et les fournisseurs de services d'essais d'aptitude, et sous les paramètres de mesure pour les laboratoires d'étalonnage.

La portée peut contenir un ou plusieurs des renseignements suivants :

- Une ou plusieurs méthodes d'essai;
- Capacités d'étalonnage dans divers domaines d'essai ou d'étalonnage;
- Programmes ou paramètres (pour les fournisseurs de services d'essais d'aptitude);
- Disciplines et sous-disciplines médicales (pour les laboratoires médicaux).

La portée des laboratoires d'essai peut être fixe ou flexible. Une portée flexible est offerte aux laboratoires d'essai accrédités pour le domaine de spécialité de programme Élaboration et évaluation de méthodes d'essai et réalisation d'essais spéciaux ou Sciences judiciaires selon la norme ISO/IEC 17025. Le CCN offre aussi des portées flexibles aux laboratoires médicaux accrédités selon les normes ISO 15189, ou d'autres normes sectorielles applicables.

D'autres laboratoires pourraient être admissibles, ce qui sera évalué au cas par cas. La décision sera prise par le CCN, à sa seule discrétion et selon son jugement professionnel, en fonction de plusieurs facteurs comme l'expertise du laboratoire dans le domaine pour lequel il demande une portée flexible, la nature des activités du laboratoire, l'expertise requise de l'équipe d'évaluation et le temps nécessaire pour évaluer de telles portées. Le CCN établira à ce moment-là la nature et l'étendue précises de la portée flexible ainsi que les frais annuels applicables.

Note 2 : Le CCN reconnaît qu'il n'est pas toujours pratique de décrire dans le moindre détail les essais pour lesquels l'accréditation est demandée. La portée est donc adaptée à la situation, s'il y a lieu.

5. Portées fixes et flexibles

5.1 Portée fixe

Une portée fixe décrit de manière complète les activités accréditées prédéfinies d'un laboratoire. Il est interdit de modifier ou d'ajouter des activités sans évaluation préalable.

Selon la norme ISO/IEC 17011, une portée d'accréditation fixe doit au moins indiquer ce qui suit :

- Laboratoires d'essai (y compris les laboratoires médicaux) :
 - o Matériau, produit, matrice ou objet mis à l'essai;
 - o Composant, caractéristique ou paramètre mis à l'essai;
 - Essais ou types d'essais effectués et, s'il y a lieu, techniques, méthodes ou équipement utilisés.

Lorsqu'une méthode s'applique à de multiples analytes, le laboratoire doit s'efforcer de lister la plupart de ceux visés par le ou les essais effectués, pour que la portée décrive bien toutes les capacités. Lorsque cette liste est trop longue, il est possible de regrouper les analytes selon leurs similarités.

- Laboratoires d'étalonnage :
 - o Capacités d'étalonnage et de mesure, avec indication de ce qui suit :
 - Mesurande ou matériel de référence;
 - Méthode ou procédure d'étalonnage ou de mesure, et type d'appareil ou de matériel à étalonner ou à mesurer;
 - Plage de mesure et paramètres supplémentaires, au besoin (p. ex. fréquence de la tension appliquée);
 - Incertitude de mesure.
- Fournisseurs de services d'essais d'aptitude :
 - o Protocoles entrant dans la compétence du fournisseur;
 - Type d'objets pouvant être soumis aux essais d'aptitude;
 - Mesurande(s) ou caractéristique(s), ou type de mesurande(s) ou de caractéristique(s) à identifier, à mesurer ou à mettre à l'essai.

5.2 Portée flexible

Le CCN autorise les portées flexibles uniquement pour les laboratoires d'essais répondant aux critères définis à l'article 6.2. Ces laboratoires peuvent en faire la demande au Programme d'accréditation des laboratoires du CCN. S'ils visent une accréditation selon la norme ISO/IEC 17025, ils devront satisfaire aux *Exigences et lignes directrices du CCN relatives à l'accréditation des laboratoires procédant à l'élaboration de méthodes d'essai et à la réalisation d'essais spéciaux*, sauf si le domaine de spécialité de programme souhaité est Sciences judiciaires, auquel cas ils devront satisfaire aux *Exigences et lignes directrices du CCN – Accréditation des laboratoires judiciaires*. Le CCN offre aussi des portées flexibles aux laboratoires accrédités selon les normes ISO 15189.

Une portée d'accréditation flexible permet au laboratoire de modifier la méthode et d'autres paramètres relevant de sa compétence telle qu'attestée par l'organisme d'accréditation. Il ne peut cependant pas apporter de telles modifications à de nouvelles compétences qui n'ont pas encore été évaluées et accréditées par le CCN ou ses partenaires, ou qui se rapportent à de nouveaux domaines de spécialités de programme, et qui ne sont donc pas couvertes par la portée flexible.

Une telle portée permet une certaine souplesse relativement aux aspects suivants :

- Produits, objets, matrices et échantillons similaires (non applicable pour les laboratoires médicaux);
- Paramètres, composants, analytes et propriétés;
- Mise en œuvre de la méthode;
- Méthode.

Note 3: Pour en savoir plus sur la formulation d'une portée flexible, consulter le document ILAC G18.

6. Contenu acceptable d'une portée

L'accréditation constitue la reconnaissance de la compétence d'un laboratoire à réaliser des essais et à produire des rapports concernant ces essais, et ce, conformément aux exigences énoncées dans les méthodes. En général, le CCN n'accorde pas d'accréditation pour les activités de nature subjective ou interprétative.

Le CCN accorde l'accréditation pour les activités que le laboratoire même est apte à effectuer. Les laboratoires doivent pouvoir démontrer qu'ils effectuent eux-mêmes les essais ou mesures pour lesquels ils souhaitent se faire accréditer ou le sont déjà. Autrement dit, l'accréditation ne peut être accordée que pour les essais ou les mesures pour lesquels le laboratoire peut présenter des preuves objectives confirmant qu'il les a lui-même effectués.

La portée d'accréditation peut être fixe ou flexible. Une organisation peut en choisir le type avec l'approbation du CCN. Le CCN reconnaît qu'il n'est pas toujours pratique de décrire dans le moindre détail les essais pour lesquels l'accréditation est demandée. Les laboratoires candidats et accrédités peuvent donc opter pour une portée flexible.

La portée doit être assez détaillée pour que l'on puisse identifier les méthodes d'essai à accréditer. Celles-ci comportent parfois un renvoi à d'autres méthodes pour certaines parties de la procédure. C'est ce que l'on appelle des méthodes imbriquées. Si un laboratoire doit faire un renvoi particulier à une méthode imbriquée dans un rapport, ou qu'il a besoin de se faire accréditer pour la méthode imbriquée en question, celle-ci doit également être inscrite dans la portée, en plus de la méthode principale. La portée doit clairement indiquer quelles activités du laboratoire sont accréditées.

La portée peut être revue à la suite d'une visite d'évaluation ou de réévaluation, ou dans le processus du CCN pour l'extension et la réduction de la portée. La révision peut consister à réduire la portée initiale ou à y ajouter des capacités, en fonction de ce qui sera convenu par les deux parties.

6.1 Portée fixe

Une portée fixe doit être aussi détaillée que possible et donner des renseignements précis sur toutes les méthodes normalisées et élaborées à l'interne qui font l'objet de la demande d'accréditation. Consulter l'annexe pour des exemples de présentation de portée. Le CCN a également créé des modèles de portée pour chaque programme, fournis sur demande.

6.2 Portée flexible

Une portée flexible constitue une présentation plus générale. Elle permet au laboratoire de modifier et d'étendre les activités précisées, à l'intérieur des limites qu'elle définit et dans la mesure où la compétence est évaluée et accréditée par le CCN.

Ce type de portée permet une certaine souplesse en ce qui concerne :

- les paramètres, les analytes et les propriétés, ce qui permet de modifier les paramètres analysés par la méthode;
- l'ajout et la modification de produits, de matrices et d'échantillons similaires à ceux déjà visés par une méthode ou une analyse accréditée (non autorisés pour les laboratoires médicaux);
- la mise en œuvre de la méthode, ce qui permet de modifier celle-ci pour un type de produit, de matrice ou d'échantillon et un paramètre donnés (p. ex. modification de la plage de mesure et de l'incertitude pour un paramètre particulier);
- la méthode, ce qui permet d'adopter des méthodes équivalentes à celles couvertes par l'accréditation.

Une portée flexible ne permet pas au laboratoire d'apporter les modifications suivantes sans en informer le CCN (en faisant approuver une demande d'extension de la portée) :

- Ajout d'une nouvelle méthode ou d'un nouvel équipement utilisant une technologie ou une technique de mesurage différente de celles déjà examinées durant l'évaluation;
- Ajout ou modification d'un produit, d'une matrice ou d'un échantillon qui ne sont pas similaires à ceux visés par une méthode ou une analyse accréditée;
- Remplacement de la technologie ou de la technique de mesurage associée à une méthode accréditée par une méthode n'ayant pas été examinée durant l'évaluation;
- Déclaration alléguant l'accréditation pour un domaine de spécialité de programme différent de celui examiné durant l'évaluation.

Une portée flexible doit comprendre les renseignements suivants :

- Domaine de spécialité de programme et domaine d'essai;
- Description des activités : brève description du type d'analyse effectué, y compris des matrices ou échantillons visés.
- Description des techniques de mesurage : présentation des techniques utilisées dans la mesure des produits, matrices ou échantillons indiqués (type d'équipement ou technique de mesurage).

Le laboratoire doit tenir à jour une liste des méthodes (matrices comprises) visées par l'accréditation, y compris celles qu'il a ajoutées, modifiées et élaborées. Cette liste doit être un document contrôlé et faire partie des documents et enregistrements du système de management. Elle doit être rendue publique et facilement accessible sur demande. La portée flexible doit y faire référence ou indiquer la façon de se la procurer.

Le laboratoire doit également avoir une procédure écrite sur la façon de gérer les changements sans compromettre la qualité et l'intégrité des résultats d'essai.

Dans le cas où un essai devient courant, la méthode comprise dans la portée flexible peut être transférée à la section de portée fixe. Cette modification s'effectue sur demande du laboratoire lors d'une réévaluation.

6.3 Méthodes publiées modifiées

Dans sa portée, le laboratoire est tenu d'indiquer une méthode publiée uniquement s'il l'applique telle quelle. Si la méthode est modifiée, de quelque façon que ce soit, le terme « modification » doit être employé pour l'élément en question de la portée. Étant donné que les méthodes d'essai publiées modifiées sont traitées comme des méthodes internes, le laboratoire doit présenter de l'information valide pour appuyer la modification. Pour en savoir plus, consulter les *Exigences et lignes directrices du CCN – Vérification et validation des méthodes dans les laboratoires d'essais*.

Prière de consulter l'annexe pour voir des exemples de présentation de portée.

Dans le cas où le laboratoire n'effectue que certaines parties de la méthode d'essai, il doit clairement indiquer les exclusions entre parenthèses s'il décide de conserver le titre de la méthode publiée. Dans de rares cas, l'équipe d'évaluation peut renoncer à ces exigences, à sa seule discrétion et selon son jugement professionnel; il incombe au laboratoire de justifier sa position en présentant des preuves suffisantes pour satisfaire l'équipe d'évaluation et les examinateurs indépendants du CCN (note 6).

L'accréditation, une fois accordée, ne couvre que les essais compris dans la portée approuvée. Ces derniers doivent être réalisés par le laboratoire, qui doit posséder la compétence et les capacités internes (note 4) pour ce faire.

Voici quelques exemples d'essais accréditables :

- Méthodes d'essai contenues dans les normes publiées à l'échelle nationale ou internationale par des organismes d'élaboration de normes accrédités ou reconnus comme tels;
- Documents publiés par les fabricants contenant des renseignements pertinents sur l'utilisation de l'équipement principal utilisé pour l'essai, qui constituent essentiellement un élément de la méthode d'essai, tels qu'un ensemble de consignes pour l'utilisation d'un instrument d'analyse ou le mode d'emploi de l'équipement.
- Méthodes publiées dans des revues reconnues ou des articles scientifiques dans les domaines pertinents. Celles-ci seront cependant traitées comme des méthodes internes, en particulier pour les données de validation.
- Méthodes d'essai, procédures et consignes supplémentaires élaborées à l'interne ou découlant d'autres méthodes d'essai, à condition que celles-ci soient correctement consignées, tenues à jour et étayées par les données de validation.

Note 4 : On entend par « capacités internes » le fait qu'un laboratoire candidat ou accrédité possède, dans les installations accréditées, l'équipement, le personnel compétent nécessaire et des enregistrements indiquant que les essais ont réellement été effectués à l'aide de cet équipement et de ce personnel.

Note 5 : Lorsqu'une norme, comme une norme de produit, est indiquée, le laboratoire n'est considéré comme accrédité que pour les essais de la norme pour lesquels il dispose des capacités nécessaires. Le

laboratoire qui se reporte à des recueils, normes ou autres méthodes publiés comportant une série d'essais ou de techniques pour lesquels il n'a pas toujours les capacités internes voulues est tenu d'indiquer les chapitres, sections, articles ou annexes correspondants à l'aide de l'une ou l'autre des expressions suivantes :

- a) « Sauf pour ce qui est de : » suivi d'une énumération des essais précis décrits dans la norme ou le recueil pour lesquels le laboratoire n'a pas les capacités nécessaires, avec les renvois correspondants au numéro de chapitre, de section ou d'article accompagnés du titre complet;
- b) « Uniquement pour : » suivi d'une énumération des essais précis décrits dans la norme ou le recueil pour lesquels le laboratoire a les capacités nécessaires, avec les renvois correspondants au numéro de chapitre, de section ou d'article accompagnés du titre complet.

7. Restrictions relatives au contenu de la portée

La portée ne comprend que les activités pour lesquelles le laboratoire peut démontrer sa compétence conformément aux exigences du CCN et de la norme de conformité applicable (en ce qui concerne les essais, l'étalonnage ou les services d'essais d'aptitude).

En général, le CCN n'accorde pas d'accréditation pour les activités de nature subjective ou interprétative. Il n'accrédite que les activités pour lesquelles le laboratoire peut fournir des preuves objectives de sa compétence à les réaliser.

Normalement, la préparation (échantillonnage) et les méthodes d'essais qui ne produisent pas de résultat ne figurent pas sur la portée d'accréditation, à moins de servir aux autres méthodes accréditées comprises dans la portée. Pour en savoir plus sur les méthodes imbriquées, consulter l'article 6.

8. Préparation de la portée proposée

Les laboratoires et les fournisseurs de services d'essais d'aptitude doivent utiliser les modèles de portée fournis par le CCN ou ses partenaires.

Note 6 : L'article 8 concerne les laboratoires évalués directement par le CCN. Les laboratoires recevant des services du CCN par l'intermédiaire de l'un de ses partenaires (CNRC-CLAS ou BNQ-EL) doivent consulter le partenaire en question pour obtenir de l'information particulière sur la préparation de la portée.

8.1 Liste des méthodes d'essai – Portées fixes

La liste des essais faisant l'objet de la demande d'accréditation doit indiquer la désignation ou le numéro de référence exacts, suivi du titre exact de la méthode ou de la norme publiée, ou suivre le format présenté dans l'annexe, selon ce qui est le plus descriptif. À noter que toutes les méthodes internes doivent suivre le format et les descriptions indiqués dans l'annexe.

La portée doit préciser l'année de publication d'une norme ou d'une méthode uniquement si celle-ci a été remplacée, mais que le laboratoire l'utilise toujours à des fins particulières. Toutes

les autres normes ou méthodes doivent être énumérées sans préciser l'année; il sera alors entendu que le laboratoire se sert toujours de la plus récente version.

Le laboratoire doit lire l'article 7 du présent document et tenir compte des restrictions indiquées.

Dans le cas des méthodes d'essai en microbiologie, le nom complet de l'organisme doit être inscrit en italique dans le titre de la méthode figurant dans la portée.

8.2 Système de classification du CCN pour les méthodes d'essai – Portées fixes des laboratoires d'essai

Le présent article ne s'applique qu'aux portées d'accréditation fixes.

Le système de classification des portées d'essai se base sur le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) de l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Un système idéal s'efforcerait d'adhérer autant que possible à la terminologie et aux codes proposés par ce système harmonisé.

Le SH permet de regrouper les essais par catégories et sous-catégories de manière à obtenir une classification normalisée pour l'ensemble des portées d'essai. On y a également recours pour classer les domaines d'expertise des évaluateurs, ce qui facilite la sélection d'évaluateurs dont les compétences correspondent à la portée d'accréditation d'un laboratoire donné. Le présent article propose une méthode pour faciliter l'utilisation du système. L'article 11 contient une liste partielle des catégories et sous-catégories qui constituent le système de classification par catégories de produits et services (CPS). Pour en savoir plus, consulter le http://www.wcoomd.org/fr/topics/nomenclature/instrument-and-tools/hs-nomenclature-2017-edition.aspx.

Quatorze (14) catégories principales regroupent tous les essais. Ces CPS figurent dans les portées sous la forme suivante :

<u>MAJUSCULES – CARACTÈRES GRAS – SOULIGNÉ</u>

Chaque CPS est ensuite divisée en sous-catégories majeures qui se présentent comme suit :

Minuscules - caractères gras - souligné

Les sous-catégories majeures sont subdivisées en sous-catégories mineures, qui figurent sous la forme suivante :

Minuscules – caractères gras

Si aucune des sous-catégories majeures ou mineures ne convient, le laboratoire peut créer une catégorie « autre » qui devra figurer entre parenthèses, comme suit :

(Minuscules – caractères gras)

8.3 Consignes relatives à la préparation de la portée

- a) Utiliser la liste d'essais fournie à l'article 8.1 comme document de travail pour établir la portée proposée.
- b) Parcourir l'article 11 du présent document et sélectionner les CPS qui s'appliquent aux essais de la portée proposée. Si l'on choisit une souscatégorie mineure, vérifier la CPS et la sous-catégorie majeure dont elle relève, car certaines sous-catégories mineures se répètent sous diverses CPS.
- c) Effectuer ensuite l'une des deux actions suivantes : déplacer les essais listés sous la bonne CPS ou importer la CPS voulue correspondant aux essais listés.

Le laboratoire qui présente une portée flexible (article 5.2) doit y intégrer une description qui définit clairement et sans ambiguïté sa compétence et ses capacités relativement à la flexibilité accordée par la portée.

Autres considérations :

- d) Chaque essai figure sous la sous-catégorie mineure qui s'applique. Lorsque l'ensemble ou la plupart des sous-catégories mineures sont pertinentes, classer l'essai sous la sous-catégorie majeure qui convient sans indiquer les sous-catégories mineures.
- e) Une sous-catégorie mineure ne doit pas apparaître sans sa sous-catégorie majeure et sa CPS correspondantes, car le système fonctionne en cascade. Les sous-catégories mineures sont propres aux sous-catégories majeures et CPS, et ne sont pas interchangeables. Il en est de même pour les souscatégories majeures.
- f) Il est possible d'ajouter une description sous chaque CPS et sous-catégories majeure et mineure. Le texte peut être formulé librement pour présenter ou décrire l'élément en question, mais ne doit pas donner une impression trompeuse des capacités ni faire une publicité quelconque. Le CCN se réserve le droit d'apporter les corrections nécessaires. Une description peut s'avérer utile lorsque de multiples sous-catégories (mineures ou majeures) s'appliquent à une série d'essais.
- g) Même si de multiples catégories s'appliquent à un essai, il est recommandé de ne l'indiquer qu'une seule fois, sous la catégorie la plus courante. Les autres sous-catégories pertinentes devraient renvoyer à la catégorie sous laquelle il figure.
- h) Dénombrement des éléments de la portée : Les méthodes et les techniques listées séparément doivent être comptées séparément, et le nombre obtenu

doit être noté à la fin de la portée. Il faut aussi compter séparément les méthodes et normes listées plus d'une fois ou citées dans différentes sections de la portée.

9. Description des domaines d'essai – Laboratoires d'essai

On entend par *domaines d'essai* des domaines scientifiques, techniques ou technologiques décrivant un champ général d'activités d'essai connexes à des fins de classification. Les domaines d'essai diffèrent des CPS et constituent une classification plus large; les voici :

Acoustique et vibrations : Mesure du bruit, des sons et des mouvements vibratoires; essais sur les appareils de mesure du bruit et des vibrations; mesure des effets vibratoires et acoustiques sur les matériaux, assemblages et structures ainsi que des propriétés acoustiques et vibratoires de ces derniers; essais de matériaux d'isolation et de dispositifs de protection contre le bruit et les vibrations.

Biologie : Essais et mesures biologiques, microbiologiques, biochimiques et de biologie moléculaire pour l'examen des aliments, des drogues et des produits pharmaceutiques, y compris à des fins environnementales, médicales et vétérinaires.

Chimie et physique : Toutes les méthodes d'analyse chimique et de détection, dont les essais instrumentaux et automatisés ainsi que les essais physiques associés, par exemple la détermination de la viscosité et de la tension de surface, et l'étalonnage des appareils d'essai au moyen de matériaux de référence étalons.

Électricité et électronique : Mesure des paramètres et des grandeurs électriques, notamment l'essai de tous les types d'équipement et de composant électroniques, de machinerie électrique, d'appareil et de dispositif, comme les luminaires.

Examen non destructif: Examen direct des matériaux, composants, assemblages et structures au moyen de techniques spécialisées comme la radiographie, les ultrasons, les liquides pénétrants, les particules magnétiques et les courants de Foucault pour détecter et localiser les discontinuités, sans affecter leur aptitude à l'emploi.

Mécanique et physique : Mesure de la résistance des matériaux et assemblages ainsi que des propriétés s'y rapportant, telles que la dureté de surface, la pression et les propriétés métallographiques, ce qui comprend la détermination des paramètres aérodynamiques, hydrauliques et pneumatiques.

Optique et rayonnement optique : Essai des propriétés et paramètres optiques et photométriques; mesures effectuées avec et sur des appareils et instruments photométriques et optiques; mesure de la couleur et de la rugosité de surface (réflectance et brillance); mesure de la longueur d'onde du rayonnement dans le visible (lumière) et le quasi-visible (infrarouge, ultraviolet).

Rayonnement ionisant : Détection et mesure de tous les types de rayonnement ionisant et de radioactivité, y compris les rayons X, les rayons gamma, les autres produits de la fission et de la fusion nucléaires et tous les essais connexes en dosimétrie.

Résistance thermique et au feu : Mesure et détection de l'énergie thermique, de la température, de la conductivité ou de la résistivité thermiques et de la capacité calorifique des matériaux et des objets; essais d'inflammabilité, de résistance au feu et de détermination du taux de combustion des matériaux et assemblages; essai des appareils activés par la chaleur et des produits de protection thermique,

notamment les équipements de prévention des incendies ainsi que de protection et de lutte contre les incendies, et les vêtements et matériaux associés.

Sciences judiciaires : Services spécialisés visant l'examen objectif de preuves recueillies pour déterminer la conformité ou l'infraction aux lois, ou à présenter devant les tribunaux ou une autorité de réglementation au besoin. Cet examen est toujours effectué suivant un degré de sécurité élevé et en assurant, avec preuve à l'appui et de façon non équivoque, la continuité de la chaîne de possession des échantillons.

10. Domaines de spécialité de programme (DSP) et autres programmes d'accréditation du CCN

Un domaine de spécialité de programme (DSP) est un domaine technique particulier de mesurage ou d'essai ou une discipline particulière qui englobe plusieurs domaines d'essai, réunissant les exigences qui lui sont propres pour l'accréditation des laboratoires désireux de faire reconnaître leurs compétences en la matière. Pour que le CCN intègre un DSP à son programme, il faut qu'un groupe d'intéressés ait démontré la nécessité d'établir des interprétations techniques particulières des exigences de la norme ISO/IEC 17025. D'autres programmes d'accréditation, notamment ceux visant les essais d'aptitude et les laboratoires médicaux, sont également couverts par le présent document. Leurs descriptions sont présentées ici.

Toutes les exigences et lignes directrices du CCN peuvent être consultées sans frais sur le site Web de l'organisme au https://www.scc.ca/fr/accreditation/consulter-des-documents-importants-concernant-laccreditatio/exigences-et-procedures-programmes-daccreditation.

Les DSP décrits brièvement ci-dessous font partie du programme du CCN. Pour de plus amples renseignements, se reporter au document des exigences et lignes directrices ou contacter le CCN à accreditation@ccn.ca.

10.1 Intrants agricoles, aliments, santé des animaux et protection des végétaux (AAAV)

Ce DSP vise les laboratoires qui mettent à essai des intrants agricoles, comme les semences, les aliments pour animaux, les engrais, les aliments, les animaux et les végétaux, pour réaliser :

- des analyses chimiques permettant de connaître la teneur en éléments, y compris à l'état de traces;
- des analyses microbiologiques qualitatives et quantitatives;
- des analyses des maladies des animaux sous réglementation fédérale;
- des analyses des phytoravageurs sous réglementation fédérale justiciables de quarantaine;
- des essais des semences à des fins réglementaires.

Être accrédité pour ce DSP, c'est être officiellement reconnu par le CCN comme un laboratoire compétent pour effectuer et contrôler ces essais des aliments, des aliments pour animaux, des engrais, de la santé des animaux et des phytoravageurs.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) peut exiger que les laboratoires soient accrédités selon la norme ISO/IEC 17025 par un organisme d'accréditation qu'elle reconnaît, comme le CCN, lorsqu'ils effectuent des analyses se rapportant à ce DSP, en vertu des exigences réglementaires du Cadre de surveillance de la gestion de la qualité dans les laboratoires menant des analyses dans des domaines relevant du mandat de l'ACIA.

10.2 Étalonnage (en partenariat avec le CNRC-CLAS)

Ce DSP est prévu pour les laboratoires qui offrent des services d'étalonnage suivant des paramètres de mesure particuliers. La portée d'accréditation peut comprendre une liste des capacités d'étalonnage et de mesure accréditées. Les laboratoires désireux de se faire accréditer pour ce DSP doivent soumettre leur demande au CNRC-CLAS.

Les capacités de mesure et d'étalonnage des laboratoires accrédités figurent sur le site Web du CLAS au https://nrc.canada.ca/fr/certifications-evaluations-normes/service-devaluation-laboratoires-detalonnage-accredites.

Les lignes directrices et exigences visant les laboratoires d'étalonnage peuvent être consultées au https://nrc.canada.ca/fr/certifications-evaluations-normes/service-devaluation-laboratoires-detalonnage.

10.3 Analyse environnementale

Ce programme est conçu pour assurer la conformité des laboratoires d'essai aux normes minimales de qualité et de fiabilité afin de garantir un niveau uniforme de compétence chez ces laboratoires. L'analyse environnementale comprend, sans s'y limiter, la mesure des propriétés biologiques, chimiques, physiques ou toxicologiques du milieu récepteur ou des déversements dans ce milieu, et englobe, selon le cas, des essais des domaines Biologie ou Chimie et physique sur l'environnement (air, eau, sol, flore et faune) et des échantillons de déchets (gazeux, liquides et solides). Les laboratoires doivent réussir les programmes d'essais d'aptitude indiqués dans le document du DSP.

10.4 Éléments de fixation

Ce DSP s'applique aux laboratoires qui effectuent des essais et des mesures sur des éléments de fixation filetés, offrent des services contribuant à la production de ces éléments, comme le placage, ou produisent des matériaux destinés à la fabrication d'éléments de fixation, ainsi qu'aux laboratoires commerciaux offrant des services d'essai.

10.5 Sciences judiciaires

Ce DSP permet d'accréditer les laboratoires qui produisent des résultats analytiques d'une qualité démontrée devant les tribunaux canadiens, tant pour des instances criminelles que des instances civiles, ou devant les comités d'appel réglementaires, selon le cas. Les laboratoires accrédités respectent les pratiques et les normes reconnues dans le domaine des sciences judiciaires. Obtenir l'accréditation pour ce DSP, c'est être reconnu officiellement par le CCN comme un laboratoire judiciaire capable de réaliser les types d'essais suivants :

- Analyse d'ADN pour l'immigration;
- Toxicologie;
- Sciences judiciaires Analyse biologique/génétique;
- Sciences judiciaires Analyse chimique et analyse de traces;
- Sciences judiciaires Analyse chimique des drogues;
- Sciences judiciaires Test de dépistage des drogues équines;
- Toxicologie judiciaire;
- Examen des documents mis en doute;
- Mise en base de données de renseignements relatifs à l'ADN.

Note 7 : Ce DSP couvre les laboratoires qui effectuent des essais de détermination des liens génétiques.

Pour en savoir plus, consulter les *Exigences et lignes directrices du CCN – Accréditation des laboratoires judiciaires*.

10.6 Évaluation et essais des produits de sécurité des technologies de l'information (EEPSTI)

Ce DSP définit les exigences supplémentaires liées à l'accréditation des laboratoires désireux de faire reconnaître leur compétence en matière d'essai dans les domaines suivants :

- Évaluation de produits et systèmes en fonction de critères communs;
- Examen de produits de sécurité des technologies de l'information (STI);
- Évaluation des applications d'un commerce électronique sûr;
- Essai des dispositifs biométriques;
- Analyse de vulnérabilité et essais de pénétration;
- Essai de dispositifs de sécurité commerciaux à fonctions spécialisées.

Pour en savoir plus, consulter les Exigences et lignes directrices du CCN relatives à l'accréditation des installations d'évaluation d'essais de produits de sécurité des technologies de l'information.

Ce DSP se divise en domaines d'approbation particuliers des STI, chacun reconnu par une autorité compétente en matière de STI, tel que le Centre de la sécurité des télécommunications (CST) du gouvernement du Canada.

10.7 Analyse minérale

Ce DSP s'applique aux essais associés à la mesure de tous les supports utilisés pour l'exploration et le traitement dans l'industrie minière, ce qui comprend, sans s'y limiter, les sédiments, les roches, les minerais, les produits métalliques, les résidus pauvres et les autres échantillons minéraux, l'eau et la végétation. Cependant, il ne peut couvrir tous les aspects des essais d'analyse minérale et doit donc être considéré comme représentatif de ce domaine d'activité.

Pour en savoir plus, consulter les *Exigences et lignes directrices du CCN – Accréditation des laboratoires d'analyse minérale*.

10.8 Élaboration et évaluation de méthodes d'essai et réalisation d'essais spéciaux

Ce DSP sert à accréditer des laboratoires pour l'élaboration de méthodes d'essai (EME) et la réalisation d'essais spéciaux (RES). Les laboratoires peuvent demander l'accréditation pour l'EME et la RES, ou seulement pour l'EME (mais pas seulement pour la RES). Lorsqu'un laboratoire est accrédité pour la RES, ce sont les rapports d'essais qui constituent le produit. Lorsqu'il est accrédité pour l'EME, ce sont les méthodes d'essai.

Les laboratoires souhaitant obtenir une accréditation pour l'EME (avec ou sans la RES) et l'évaluation doivent prouver leur conformité à la norme ISO/IEC 17025. Ils sont admissibles à une portée flexible.

Pour en savoir plus, consulter les *Exigences et lignes directrices du CCN relatives à l'accréditation des laboratoires procédant à l'élaboration de méthodes d'essai et à la réalisation d'essais spéciaux*.

10.9 Analyse médicale

Lorsque la portée d'accréditation est fixe, elle doit être aussi détaillée que possible et préciser toutes les méthodes d'essai à accréditer. Elle doit inclure les disciplines principales, les sous-disciplines, le principe analytique, les paramètres analytiques, les matrices et la référence à une méthode normalisée, le cas échéant.

Il y a treize (13) disciplines principales pour l'accréditation des laboratoires médicaux. Il est possible d'ajouter une discipline principale ou une sous-discipline à la liste « Services médicaux » de la section 11. En règle générale, les essais sont énumérés sous les disciplines principales qui s'appliquent. Une sous-discipline doit être accompagnée de sa discipline principale.

Un essai ne peut figurer plus d'une fois dans la portée, même s'il se rapporte à plusieurs disciplines. En pareil cas, l'essai doit figurer sous la discipline principale applicable mentionnée

en premier. Les autres éléments sont ensuite indiqués, accompagnés d'un renvoi à la première discipline principale sous laquelle figure l'essai.

La portée peut comprendre des examens de biologie médicale délocalisée. Ceci sera couvert par l'exigence d'*ISO 15189, Laboratoires de biologie médicale – Exigences concernant la qualité et la compétence*. Pour les laboratoires situés au Québec, ce programme est offert en collaboration avec le Bureau de normalisation du Québec (BNQ). Celui-ci évalue les laboratoires et formule ses recommandations au CCN, qui accorde les accréditations. Pour en savoir plus, consulter le modèle de portée pour les laboratoires médicaux. Les exigences relatives au Programme d'accréditation des laboratoires médicaux se trouvent à l'annexe G de l'*Aperçu des programmes* du CCN.

10.10 Fournisseurs de services d'essais d'aptitude (EA)

Les fournisseurs de services d'essais d'aptitude aux laboratoires et aux groupes de laboratoires peuvent demander une accréditation officielle de leur compétence pour la prestation de ces services. Le CCN offre une telle reconnaissance officielle par le présent DSP ou programme. Les organismes candidats participent généralement à la préparation et à la fourniture d'échantillons d'essais d'aptitude ou à l'analyse des résultats d'essais d'aptitude des laboratoires clients. L'accréditation comprend l'examen de la compétence des organismes s'occupant de la production d'échantillons pour les essais d'aptitude. Pour en savoir plus, consulter le modèle de portée pour les fournisseurs de services d'essais d'aptitude aux laboratoires. Les exigences d'accréditation sont présentées dans la norme ISO/IEC 17043 et définies à l'annexe H de l'*Aperçu des programmes d'accréditation* du CCN.

11. Liste des catégories de produits et services (CPS)

La liste ci-dessous est un exemple de liste des catégories de produits et services (CPS). Pour obtenir une liste à jour, consulter le modèle de portée du Programme d'accréditation des laboratoires.

ANIMAUX ET PLANTES (AGRICULTURE)

Produits agricoles (à l'exception des aliments et des produits chimiques)

Cannabis

Coton

Lin

Tabac

Produits d'origine animale et produits de la pêche (à l'exception des aliments)

Cuirs

Fourrures

Plumes

Aliments et produits comestibles (consommation humaine et animale)

Aliments pour animaux

Boissons, liquides alcooliques et vinaigres

Café, thé, maté et épices

Cannabis et produits de cannabis

Céréales et produits de la minoterie

Étiquetage sur la nutrition

Fruits et noix comestibles

Graisses et huiles animales ou végétales; produits de leur dissociation; graisses alimentaires élaborées; cires d'origine animale ou végétale

Légumes et certains tubercules et racines comestibles

Œufs et poissons

Préparations à base de céréales, de farines, de fécules; produits de pâtisserie

Préparations à base de légumes, de fruits, de noix ou d'autres parties de plantes

Produits laitiers

Sucres et sucreries

Viandes et abats comestibles

Lait nature

Tests chimiques

Tests microbiologiques

Produits forestiers

Graines/semences

Sols

Constituants et éléments nutritifs

Propriétés physiques

Autres (préciser)

Produits et services vétérinaires

COMPOSÉS ET PRODUITS CHIMIQUES

Composés chimiques (non mentionnés ailleurs)

Liquides

Produits inorganiques

Produits organiques

Produits chimiques pour l'industrie agricole

Biocides

Engrais

Herbicides

Insecticides

Pesticides

Produits chimiques pour l'industrie alimentaire

Additifs

Agents de conservation

Minéraux

Vitamines

Agents nettoyants

Cire à parquet

Décapants pour cires

Désinfectants

Produits de traitement de l'eau

Savons et détersifs

Explosifs

Dynamite

Feux d'artifice

Munitions

Poudres

Produits pétrochimiques (non mentionnés ailleurs)

Liquides

Produits pharmaceutiques et cosmétiques

Capsules

Crèmes

Comprimés

Drogues (médicaments)

Liquides

Produits injectables

Pansements stériles

Polymères (non mentionnés ailleurs)

Autres (préciser)

CONSTRUCTION

Construction des bâtiments et des bâtiments préfabriqués

Aéroports

Bâtiments

Bâtiments commerciaux

Bâtiments industriels

Logements

Matériaux de construction (à l'exclusion des produits textiles)

Éléments de fixation et quincaillerie (voir aussi les sections MINERAIS MÉTALLIQUES et PRODUITS TEXTILES)

Matériaux d'étanchéité, mastics d'étanchéité et de vitrerie

Matériaux d'isolation

Matériaux divers, construction

Matériaux inflammables

Membranes imperméabilisantes

Panneaux (voir aussi la section ÉLECTRICITÉ)

Pare-vapeur

Portes et fenêtres

Produits de plomberie

Résistance au feu

Revêtements de plafond

Revêtement de plancher (voir aussi la section PRODUITS DU BOIS)

Revêtements de toitures

Revêtements muraux

Canalisations

Assemblages, sections de cuisine et de bureau préfabriquées

Armoires

Charpentes

Comptoirs

Fermes

Matériel de ventilation

Structures métalliques

Routes, chemins de fer et autres ouvrages de génie civil

Barrages

Métros et tunnels

Passages à niveau

Ponts

Rails

Remblais

Revêtements

Viaducs et ponts à chevalets

Autres (préciser)

ÉLASTOMÈRES, PROTECTEURS ET AUTRES ENROBAGES

Adhésifs (résines organiques) et colles

Adhésifs

Agglomérants

Ciment

Colles

Mastics

Matériaux divers

Produits de scellement

Peintures, vernis, encres, enduits et produits connexes

Applications et propriétés rhéologiques

Composants

Couleurs et aspect

Encres

Encres d'imprimerie

Laques

Peintures et enduits protecteurs

Performance des peintures appliquées

Produits divers

Térébenthine

Vernis

Plastiques, résines et caoutchouc

Plastiques

Résines et caoutchouc

Autres (préciser)

PRODUITS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Équipement de communication et réseaux

Câblage et produits connexes

Composants et assemblages

Équipement de distribution d'électricité et de signalisation électrique

Équipement de télécommunications

Radiodiffusion

Radiotélécommunications

Radios, téléviseurs et appareils électroniques

Composants et assemblages

Câblage et produits connexes

Commutateurs et dispositifs de commande

Conducteurs

Disjoncteurs et fusibles

Isolateurs

Redresseurs

Transformateurs

Appareils électriques

Appareils d'éclairage

Appareils de lessive

Chauffage, réfrigération et climatisation

Cuisson et chauffage de l'eau

Dispositifs motorisés

Divers, appareils électriques (préciser)

Équipements divers

Conducteurs

Enceintes

Emplacements dangereux

Isolateurs

Mise à la terre

Panneaux

Pièces d'automobile

Pièces protégées

Soudures

Équipement d'informatique et de bureau

Dispositifs d'alimentation

Équipement d'informatique

Machines de bureau

Matériel de reproduction et matériel connexe

Machines à écrire

Ordinateurs

Équipement médical

Appareils de réanimation

Appareils respiratoires

Instruments chirurgicaux (voir la section PRODUITS ET SERVICES MÉDICAUX)

Instruments de diagnostic

Matériel de traitement

Membres (prothèses)

Stimulateurs cardiaques

Technologies des soins de santé

Matériaux

Plastiques

Moteurs, générateurs et machines

Ensembles

<u>Instruments scientifiques (pour examens biologiques, chimiques, électriques, mécaniques, optiques et physiques)</u>

Appareils de laboratoire

Commutateurs et dispositifs de commande

Composants et assemblages

Disjoncteurs et fusibles

Enregistreuses

Minuteries

Redresseurs

Transformateurs

Autres (préciser)

ENVIRONNEMENT ET SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Qualité de l'air (extérieur – émissions de cheminées)

Qualité des matières biologiques

Environnement

Air

Air (santé et sécurité au travail)

Air ambiant

Aliments pour poisson/farine de poisson/tissu de poisson/huile de poisson

Aliments pour poisson/farine de poisson/tissu de poisson

Biologique

Biosolides

Biote

Boue

Boues

Bougies au fluorure

Cartouche de filtration

Cendres, boues, sols et sédiments

Chimie radiologique

Compost

Déchets

Déchets industriels

Déchets liquides

Déchets solides

Eau (inorganique)

Eau (microbiologie)

Eau (organique)

Eau (radiochimie)

Eau (toxicologie)

Eau d'égout brute

Eau de mer

Eau de pluie

Eau de surface

Eau/déchets

Eau/eaux usées

Eau/effluents

Eau/effluents/égouts

Eaux usées

Eaux usées (microbiologie)

Effluents

Effluents/liquides

Égouts

Égouts/effluents

Égouts/effluents/sol

Filtre à air

Filtre au charbon de bois

Filtre des émissions atmosphériques/CR

Fumier

Gaz d'échappement des véhicules

Glissements/coins

Huile

Huiles biologiques

Hydrocarbures

Liquide

Liquides

Lixiviat

Lixiviats

Matières biologiques

Matières particulaires diesel

Mesures antipollution (PSD)

Particules

Pâte à papier

Pâte à papier et papier

Peinture

Poissons

Poussière

Produits alimentaires

Produits biologiques

Produits environnementaux

Produits pétroliers

Résidus et déblais

Résidus, déblais, sols et minerais

Sac d'air Tedlar

Sédiment (toxicologie)

Sédiments/boues

Sol

Sol (radiochimie)

Sol (toxicologie)

Sol/boue

Sol/boue/compost/sédiments

Sol/boue/sédiments

Sol/déchets industriels solides

Sol/sédiments

Sol/sédiments (toxicologie)

Sol/solides

Solides

Solides/boue

Solides/boue/sédiments

Solides/déchets

Sols/boue/compost/sédiments

Souffleuse à air

Tissu d'origine animale

Tissu d'origine végétale

Tissu de poisson

Tissus

Tissus biologiques

Végétation

Conditionnement environnemental

Température

Vibrations et impact

Conditions et systèmes de l'environnement

Conditions maritimes

Conditions météorologiques

Déchets liquides

Santé et sécurité au travail

Air (surveillance)

Amiante

Appareils émetteurs

Bruit

Dispositifs d'alerte

Dispositifs d'épuration de l'air

Éléments de construction

Équipement de sécurité

Instruments de détection

Meubles pour produits à risque biologique

Plongée

Protection contre les incendies

Protection personnelle

Technologies dangereuses pour la santé

Vêtements

Sédiments, sols

Déchets solides, nucléaires

Qualité de l'eau

Eaux de procédé

Eaux de ruissellement

Eaux de surface

Eaux potables

Eaux recyclées

Eaux salines

Effluents industriels

Précipitations

Produits chimiques et déchets industriels

Autres (préciser)

SCIENCES JUDICIAIRES

Armes à feu, marques laissées par les outils, biologie et analyse génétique

Chimie et analyse des traces, chimie des drogues

Dépistage des drogues équines, toxicologie

Examen des documents contestés

Produits de contrefaçon

Autres (préciser)

MACHINERIE

Chaudières, contenants sous pression et tuyauterie

Moteurs utilitaires portatifs

Pompes et matériel connexes

Munitions et armes (balistique)

Armes de faible calibre pour secteur civil

Armes militaires de gros calibre

Armes portatives militaires

Bombes

Cartouches

Charges militaires classiques

Fusils de chasse

Grenades

Équipements fixes

Engins

Monte-charge

Treuils

Turbines

Véhicules et composants de matériel de transport (agriculture et construction)

Automobiles, camionnettes, fourgons et remorques

Bateaux et navires

Véhicules récréatifs, tout-terrain

Camions lourds commerciaux, autobus, remorques

Autres (préciser)

PRODUITS DE CONSOMMATION

Livres

Journaux

Matériel éducatif

Revues

Équipements divers

Appareils mécaniques

Moteurs, génératrices et machines

Protection contre le vol

Meubles et articles de consommation

Équipements de sport

Instruments de musique

Jouets

Meubles

Outils

Produits dangereux

Produits ménagers

Produits à usage marin

Appareils d'éclairage, produits à usage marin

Dispositifs de flottaison et composants

Biens commerciaux

Contenants et emballages

Matériel commercial

Autres (préciser)

PRODUITS ET SERVICES MÉDICAUX

Produits médicaux

Dispositifs (non électriques)

Instruments chirurgicaux

Matériel de traitement

Membres

Pansements stériles (voir aussi la section COMPOSÉS ET PRODUITS CHIMIQUES,

Produits pharmaceutiques et cosmétiques)

Services médicaux

- 1) Bactériologie
- 2) Biochimie
- 3) Biologie moléculaire
- 4) Cytologie
- 5) Génétique/cytogénétique
- 6) Hématologie

- 7) Immunologie
- 8) Médecine transfusionnelle
- 9) Microbiologie
- 10) Mycologie
- 11) Parasitologie
- 12) Pathologie
- 13) Virologie

Produits et services vétérinaires

Autres (préciser)

MINERAIS ET PRODUITS MÉTALLIQUES

Articles de métal

- Articles soudés
- Éléments, articles métalliques
- Éléments métalliques coulés, forgés, soudés ou matrices
- Tous genres, articles métalliques

Produits métalliques (lingots, poudres brutes, barres, feuilles)

Concentrés, liquides et autres produits métalliques transformés

Minerais métalliques

- Formules
- Métaux précieux
- Poudres de métal
- Roches et minerais
- Sédiments

Essais d'analyse minérale

- Essai, essai d'arbitrage
- Essai de règlement de contrat
- Essai minéral (teneur)
- Tests géotechniques

Produits semi-finis (extrudés, laminés)

Outils, éléments de fixation et quincaillerie

Autres (préciser)

EXAMEN NON DESTRUCTIF

Analyses vibrationnelles:

Courants de Foucault :

Émissions acoustiques :

Essai de fuites :

<u>Liquides pénétrants :</u>

Particules magnétiques :

Radiographie industrielle :

<u>Thermographie infrarouge:</u>

<u>Ultrasons</u>:

<u>Ultrasons, usage industriel:</u>

Visuel, soudures :

Autres (préciser):

MINERAIS ET PRODUITS NON MÉTALLIQUES

Matières bitumineuses et organiques, houille et goudron

• Bitume

Ciment et produits à base de ciment

- Accessoires
- Chaux
- Composants et types (béton, mortier, etc.)
- Gypse
- Produits (blocs, etc.)

Céramiques, argile et produits de l'argile

- Argiles
- Briques et tuiles structurales d'argile
- Brique réfractaire
- Céramiques
- Émaux

Équipement de production d'énergie (appareils ménagers)

- Appareils alimentés au mazout
- Appareils alimentés au gaz naturel
- Appareils alimentés au kérosène
- Appareils alimentés au propane
- Appareils alimentés au carburant solide
- Appareils ménagers
- Dispositifs et matériel de sécurité
- Divers, équipement de production d'énergie
- Manutention des combustibles liquides
- Ventilation et produits de combustion

Verre et produits en verre

- Composants et formules
- Verrerie

Schistes pétrolifères et sables bitumineux

Pétrole brut et gaz naturel

<u>Produits du raffinage du pétrole (incluant les produits bitumineux et pétrochimiques, les carburants et les lubrifiants)</u>

- Asphalte
- Carburants et lubrifiants
- Produits pétrochimiques
- Solvants

Sol, granulats, rocs et sables

- Composants
- Granulats (voir « Levés géotechniques » dans la présente section)
- Hydrogéologie
- Levés géotechniques
- Méthodes
- Rocs
- Sable
- Sol

Carburants solides et dérivés

- Coke
- Tourbe

Autres (préciser)

TEXTILES ET PRODUITS FIBREUX

Vêtements et autres produits textiles finis

- Couvre-fenêtre
- Drapeaux et décorations
- Matelas
- Tapis
- Tentes
- Tissu d'ameublement
- Vêtements

Produits de l'industrie textile (incluant les fibres synthétiques et naturelles)

- Fibres
- Fils

- Matériaux pour aéronefs
- Tissus

Autres (préciser)

PRODUITS DU BOIS

Matériaux de construction (notamment pour les meubles)

- Billots
- Bois de construction
- Bois d'œuvre
- Bois prêt à l'emploi
- Contreplaqué
- Revêtements de plancher
- Éléments préfabriqués
- Panneaux (sauf le contreplaqué)
- Poteaux
- Produits de bois, usage général
- Produits de préservation du bois

Éléments de fixation et quincaillerie (voir Construction)

Papier et produits connexes

- Contenants et emballages (voir Produits de consommation)
- Éléments et matériel d'emballage
- Papeterie
- Papier et carton
- Pâtes

Propriétés physiques des produits de bois

- Densité, produits de bois
- Humidité, produits de bois

Structure et composants des produits de bois

Autres (préciser)

Note 8 : Ceci est une liste partielle. Si un produit n'y figure pas, le chef d'équipe et le laboratoire détermineront ensemble la catégorie appropriée selon le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) de l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Pour en savoir plus :

http://www.wcoomd.org/fr/topics/nomenclature/instrument-and-tools/hs-nomenclature-2022-edition/hs-nomenclature-2022-edition.aspx

12. Annexe – Exemples de présentation de la portée

Les exemples ci-dessous ne présentent que l'information minimale requise.

12.1 Laboratoires d'essai – Portée fixe

Nom/identifiant de la procédure opérationnelle normalisée, soit l'une des	1. Titre/description
trois options suivantes :	Titre/description (méthode de référence modifiée)
1. Méthode de référence	3. Titre/description (méthode interne)
2. Méthode de référence modifiée	(a.a.a.a.a.a.a.a.a.a.a.a.a.a.a.a.a.a
3. Méthode interne	Technique/équipement
	Matrice/composant/paramètre/caractéristique
	Analyte/matériau/produit

Voici quelques exemples particuliers pour différents scénarios.

• Méthode de référence suivie telle quelle, sans modification du format par le laboratoire :

Identifiant unique de la méthode de référence	Titre/description
	Technique/équipement
	Matrice/composant/paramètre/
	caractéristique
	Analyte/matériau/produit

• Méthode de référence suivie telle quelle, avec modification du format par le laboratoire; **deux** options :

Identifiant unique de la méthode de référence	Titre/description (identifiant unique et titre de la méthode interne)
	Technique/équipement
	Matrice/composant/paramètre/ caractéristique
	Analyte/matériau/produit

OU

Titre/description (identifiant unique et titre	Identifiant unique de la méthode de référence
de la méthode interne)	
	Technique/équipement
	Matrice/composant/paramètre/
	caractéristique
	Analyte/matériau/produit

• Méthode de référence modifiée, de quelque façon que ce soit; deux options :

Identifiant unique de la méthode interne	Titre/description (« modification de » + identifiant unique de la méthode de référence)
	Technique/équipement
	Matrice/composant/paramètre/ caractéristique
	Analyte/matériau/produit

OU

Titre/description (« modification de » + identifiant unique de la méthode de	Identifiant unique de la méthode interne
référence)	Technique/équipement
	Matrice/composant/paramètre/ caractéristique
	Analyte/matériau/produit

• Méthode interne; une option :

Identifiant unique de la méthode interne	Titre/description
	Technique/équipement
	Matrice/composant/paramètre/ caractéristique
	Analyte/matériau/produit

12.2 Laboratoires d'essai – Portée flexible pour EMERES

Domaine de spécialité de programme
Domaine d'essai
Description des activités
Description des techniques de mesurage
Procédures utilisées pour l'élaboration et l'évaluation de méthodes d'essai et la réalisation d'essais spéciaux

12.3 Laboratoires d'essai – Portée flexible pour Sciences judiciaires

Domaine de spécialité de programme	
Domaine d'essai	
Description des activités	
Description des techniques de mesurage	

12.4 Fournisseurs de services d'essais d'aptitude

Titre/description/programme

Type d'activité/paramètre

Mesurande(s) ou caractéristique(s), type de mesurande(s) ou de caractéristique(s), s'il y a lieu

Plage de mesure, concentration cible et paramètres supplémentaires au besoin

12.5 Laboratoires d'étalonnage

Nom/identifiant de la procédure	Titre/description
opérationnelle normalisée	Méthode ou procédure d'étalonnage ou de mesurage, et type d'appareil ou de matériel visé
	Mesurande ou matériel de référence
	Plage de mesure et paramètres supplémentaires au besoin
	Incertitude de mesure

Note 9 : Communiquer avec le CNRC-CLAS pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la présentation de portées d'accréditation pour les laboratoires d'étalonnage. https://nrc.canada.ca/fr/certifications-evaluations-normes/service-devaluation-laboratoires-detalonnage

12.6 Laboratoires médicaux

Discipline principale
Sous-discipline
Paramètres analytiques
Principe analytique
Matrice/composant/caractéristique

Le laboratoire détenant une accréditation pour des examens de biologie médicale délocalisée (EBMD) selon la norme ISO 15189 doit inscrire ces EBMD dans les annexes de sa portée créées à cette fin. Sous chaque discipline associée à un EBMD, il doit inclure un lien vers l'EBMD en question. Pour voir comment présenter les installations relevant d'un même établissement du laboratoire accrédité, consulter le modèle de portée pour les laboratoires médicaux.

Note 10 : Communiquer avec le BNQ-EL pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la présentation de portées d'accréditation pour les laboratoires médicaux. https://www.bnq.qc.ca/fr/laboratoires.html

- Fin du document -